



Ref : CFVU2019/19-0404

**CFVU DU 18 avril 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION  
UBM/FLORENCE**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2019 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par le président que :**

L'avenant modifie le plan de mobilité de la convention conclue entre les 2 universités relative au double diplôme de master signée le 19/06/2018. Les annexes à l'avenant définissent les nouvelles équivalences entre les 2 formations objet du partenariat.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT A LA CONVENTION DE FORMATION UBM/FLORENCE.**

*Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 18/04/2019.*

Nombre de membres présents	<b>13</b>
Nombre de membres représentés	<b>9</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>22</b>
Nombre de votes pour	<b>22</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente de l'Université,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Annexe : CFVU 2019/A19-0404